

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 73

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Etude pour la construction du futur réseau d'abattage des Bouches du Rhône.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour mémoire, la loi NOTRe du 7 août 2015 nous a imposé de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole, et de conclure une convention avec la Région (2017-2020) qui autorise le Département à accorder des aides dans le domaine agricole.

Dans ce cadre, nos financements au profit de la Chambre d'Agriculture se sont recentrés autour d'actions en faveur de l'environnement ou qui se rattachent à des compétences conservées par le Département (solidarité des territoires, social, tourisme, culture...) ou d'un texte spécifique (aménagement foncier).

En outre, pour être autorisées, les aides doivent être « eurocompatibles », c'est-à-dire relever soit du régime « de minimis » soit d'un régime d'aide exempté, ou bien être notifiées à la Commission Européenne.

Enfin, la Chambre d'Agriculture peut également être saisie par les collectivités territoriales sur des problématiques d'aménagement du territoire ou pour toutes les questions agricoles relevant de leur champ de compétences (art. L 511-3 du code rural).

Le département des Bouches-du-Rhône compte un important cheptel ovin, un cheptel bovin très souvent valorisé en vente directe, du fait de la structuration des élevages, et un cheptel caprin avant tout producteur de fromage fermier. Ces élevages valorisent de grandes superficies et participent au maintien de la biodiversité et de l'équilibre écologique de surfaces remarquables telles que la Camargue, la Crau ou encore les Alpilles.

Aujourd'hui, le seul abattoir du département situé sur la commune de Tarascon est en redressement judiciaire depuis le 13/04/2018 mais fait l'objet d'un plan de continuation d'activité. Or, le maintien d'un abattoir d'importance régionale pour les ovins et bovins de notre département constitue un enjeu capital, tant au niveau économique qu'au niveau de la structuration des filières locales, sachant que pour les « bovins sauvages », il n'y a pas réellement d'alternative pour le maintien de l'AOP Taureau de Camargue.

Dans ce contexte, les représentants des éleveurs, en liaison avec l'entreprise Alazard et Roux et avec l'appui de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, ont constitué un groupe de travail élargi comprenant les deux conseils d'administration des associations BOVIN 13 et de la Fédération Départementale Ovine (FDO13) pour évoquer l'avenir de l'outil d'abattage et réfléchir aux différents scénarios pour la construction d'un futur réseau d'abattage dans les Bouches du Rhône qui permette de répondre aux enjeux des filières d'élevage.

C'est dans ce cadre que la Chambre d'Agriculture a été missionnée pour réaliser une étude de faisabilité économique, technique et juridique des différentes pistes envisagées afin d'aider les éleveurs dans leur décision et définir de quelle manière répondre au mieux à leurs besoins. Pour mener à bien cette réflexion, différentes étapes sont programmées :

1/ Une étude économique de la filière par un état des lieux

L'importance de la filière ovine et le marquage territorial de la filière bovine rendent indispensables une réflexion sur le maintien d'une structure d'abattage dans le département. Dans cet objectif, une étude apparaît nécessaire en ce qu'elle doit permettre de faire le point sur l'économie de la filière et son aptitude à se structurer économiquement autour d'un projet novateur.

2/ Une étude de marché pour évaluer les besoins et la clientèle

La restructuration de la filière « viande » locale passe par une étude de marché pour cerner le potentiel disponible et les marges de progression. Il faudra donc étudier l'existant, mais aussi les marchés potentiellement à conquérir.

3/ Une étude des différentes pistes d'avenir

Le maintien d'un abattoir dans le département est d'une importance capitale. Cependant, plusieurs formes et formules peuvent s'envisager. L'étude des solutions passera par un projet d'entreprise garantissant la viabilité économique de l'abattoir (des volumes suffisants à traiter notamment) et par la capacité à trouver les capitaux nécessaires pour relancer une activité que l'on sait structurellement déficitaire.

4/ Une concertation et le déploiement d'une animation auprès des éleveurs

Le futur projet ne sera opérationnel et réalisable que si l'ensemble du monde de l'élevage adhère à celui-ci. Un travail de concertation et d'animation est donc nécessaire en parallèle pour fixer les objectifs au fur et à mesure de l'étude et définir en commun le projet final.

La forte mobilisation des éleveurs dans ce projet, notamment leur possible participation à la gouvernance de l'outil d'abattage, favorisera une stabilité et une vision à long terme.

La réalisation de cette étude est prévue entre octobre 2018 et décembre 2019. Pour un coût prévisionnel global de 48 983 €, la Chambre d'Agriculture sollicite la participation du Conseil départemental à hauteur de 30 000 €, représentant 61% du budget.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL